

Annexe 5: Prix et ventilation provisoire du budget

	Coût unitaire	Coût total
A. Personnel		indiquer le sous-total pour Personnel
- préciser les noms et positions dans le projet	indiquer le coût par jour	indiquer le total par personne
B. Voyages et frais de séjour		indiquer le sous-total pour Voyages et frais de séjour
- spécifier chaque voyage, y compris le nombre de personnes et la durée en jours	indiquer le coût par personne	indiquer le total par voyage
[C. <Autre dépense importante prévue, autre que A & B, p.ex. Organisation de conférence>]¹		[<indiquer le sous-total pour ... (ex. Organisation de conférence)>]
<i>[- spécifier chaque sous-poste, ex. location d'espace, traductions]</i>	<i>[indiquer le coût par jour]</i>	<i>[indiquer le coût par poste]</i>
[C.] [D.] Autres		indiquer le sous-total pour Autres
- spécifier tout autre coût		indiquer le total par poste
[D.] [E.] <u>Prix</u>		<u>indiquer le total général (offre contraignante)</u>
- total de ce qui précède		

Signature du soumissionnaire ou de son représentant habilité à signer

Nom de la personne qui a signé ci-dessus

Nom du soumissionnaire, si différent du précédent

¹ Eliminez si sans objet et corrigez le libellé des sections suivantes. Vous pouvez également mettre plus de rubriques si nécessaire.

NB

1. Les montants doivent être indiqués en unités de moins de €10.000, si possible
2. Lorsqu'un poste sera livré par un sous-traitant, le nom de celui-ci doit être indiqué. Si aucun nom n'est indiqué, les tâches seront supposées être exécutées directement par le soumissionnaire.
3. La ventilation des prix ci-dessus montre les intentions du soumissionnaire au moment du dépôt de l'offre. Seul le TOTAL GÉNÉRAL est contraignant. Au cas où le marché serait attribué au soumissionnaire, les dépenses réelles peuvent être modifiés si les circonstances l'exigent et dans les limites prévues au contrat. Le pouvoir adjudicateur ne paiera, toutefois, que le prix indiqué dans l'offre, indépendamment des dépenses réelles du contractant, qui n'a pas besoin d'en rendre compte au pouvoir adjudicateur.